

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 30 JANVIER 2025

DEL-2025-05

L'An deux mille vingt-cinq, le 30 janvier, à 14 heures, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 23/01/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON, WENDLING.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUCHET, BOUVARD, CATTANEO, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.

MM. CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, MATHIAN, OBERLI.

Assistaient également à la réunion :

Mmes CHRISTIN, DARDE, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT, ROUSSET,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, VIVIAN, SOULAS : du SYANE.

Membres en exercice : 29
Présents : 18
Représentés par mandat : 0

**Objet : COMMUNE DE SEYTROUX - LES BRONS - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX
ME 24060 AVEC L'ENTREPRISE DEGENEVE**

Rapport présenté par M. Joseph DEAGE.

Par marché N° ME 24060 en date du 2 mai 2024, le SYANE a confié à l'entreprise DEGENEVE, la réalisation de travaux de construction de réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, sur le secteur "Les Brons-Malaliutaz", sous la maîtrise d'œuvre du cabinet PROFILS ETUDES.

Il apparait que, la commune a souhaité élargir l'emprise initiale de l'enfouissement en ajoutant le secteur "Gerbaz". Cet avenant est établi sur la base des prix unitaires du marché avec l'ajout d'un prix nouveau relatif à l'encorbellement.

Le montant initial du marché s'élève à 451.810,94 € HT.

Il est précisé que l'objet du marché n'est pas modifié et que le montant de l'avenant s'élève à 67.749,15 € HT, soit une incidence de 15,00 % sur le montant du marché initial.

La passation de cet avenant a reçu un avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat du 30 janvier 2025.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver l'avenant proposé,
2. à autoriser le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Joël BAUD-GRASSET.

Syane
ENERGIES & NUMÉRIQUE